



plu
 1^{ère} Révision Allégée

> Plan Local d'Urbanisme
 Règlement - Pièces graphiques

Pièce 4.2b
 PLAN DE ZONAGE DU CENTRE - ÉCHELLE : 1/2500
 Document approuvé le : 14/11/2025

Robin & Carbonneau > architecture urbanisme environnement

Zonage du PLU

- Zones urbaines (U) : UA, UB, UD, UE
- Zones à urbaniser (AU) : 1AU1, 0AU2
- Zones agricoles (A) : A1
- Zones agricoles (A) : A1m
- Zones agricoles (A) : A2
- Zones naturelles (N)

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- AC1 - Servitude relative aux Monuments Historiques
 - Bâtiment classé ou inscrit Monument Historique
 - Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques
- PM1 - Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
 - Zone inondable "Bleue" naturelle : BN
 - Zone inondable "Bleue" urbanisée : BU
 - Zone inondable "Rouge" naturelle : R
 - Zone inondable "Rouge" urbanisée : Ru1

- AS1 - Périmètre de protection autour des captages d'eau potable
 - Forage des Matthes
 - Périmètre de Protection Immédiat (PPI)
 - Périmètre de Protection Rapproché (PPR)
 - Périmètre de Protection Éloigné (PPE)
 - Captage Le Pont
 - Périmètre de Protection Éloigné (PPE)

Prescriptions se superposant au zonage

Éléments de paysage et de patrimoine bâti protégés au titre des articles L.151-19 et/ou L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Édifice remarquable à conserver
- Mazets
- Source
- Pont
- Fontaine
- Lavoir
- Bassin
- Canal de Gignac
- Canal de Gignac - partie souterraine
- Aqueduc
- Rigole
- Alignement d'arbres / haie / ripisylve
- Facade patrimoniale
- Espace paysager à protéger
- Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Arbre remarquable
 - Masse boisée
- Autres prescriptions
 - Emplacement réservé
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur soumis à des règles de hauteur particulières
 - Barrière de pénétration non-séparant aux abords des cours d'eau
 - Alas des zones inondables (AZI)
 - Zone de 100m affectée par le bruit (RD332)
 - Zone humide

Liste des emplacements réservés

N°	Surface en m²	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Vocation
ER 01	4 150 m²	BE35p, BE35t, BE35p	Commune	Ouverture au public de l'espace naturel arboré de la source de la Tane et bassins en terre
ER 02	12 954 m²	BC30p, BC31p	Commune	Création d'une aire de stationnement et d'équipements sportifs sur les terrains Prié de la villa
ER 03	11 508 m²	BD54p, BD55p, BD56p, BD57p, BD58p, BD59p, BD60p, BD61p, BD62p, BD63p, BD64p, BD65p, BD66p, BD67p, BD68p, BD69p, BD70p, BD71p, BD72p, BD73p, BD74p, BD75p, BD76p, BD77p, BD78p, BD79p, BD80p, BD81p, BD82p, BD83p, BD84p, BD85p, BD86p, BD87p, BD88p, BD89p, BD90p, BD91p, BD92p, BD93p, BD94p, BD95p, BD96p, BD97p, BD98p, BD99p, BD100p	Commune	Création d'une aire de stationnement et d'un espace vert sur les terrains Bourgeat Nou
ER 04	607 m²	BC37p	Commune	Création de places de stationnement en bordure de la rue Jean Castellan
ER 05	11 504 m²	A119p, A119t, A119p	Commune	Aménagement paysager d'entrée de ville
ER 06	4 192 m²	BE30p	Commune	Création d'équipements sportifs
ER 07	10 999 m²	BC40p, BC41p, BC42p, BC43p, BC44p, BC45p, BC46p, BC47p, BC48p, BC49p, BC50p, BC51p, BC52p, BC53p, BC54p, BC55p, BC56p, BC57p, BC58p, BC59p, BC60p, BC61p, BC62p, BC63p, BC64p, BC65p, BC66p, BC67p, BC68p, BC69p, BC70p, BC71p, BC72p, BC73p, BC74p, BC75p, BC76p, BC77p, BC78p, BC79p, BC80p, BC81p, BC82p, BC83p, BC84p, BC85p, BC86p, BC87p, BC88p, BC89p, BC90p, BC91p, BC92p, BC93p, BC94p, BC95p, BC96p, BC97p, BC98p, BC99p, BC100p	Commune	Supprime dans le cadre de la Modification n°1 du PLU.

